

DEPARTEMENT DU RHONE
CANTON DE THIZY LES BOURGS
COMMUNE D'AMPLEPUIS

PM-25-11-006

**ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES VEHICULES DONT LE PTAC EST
SUPERIEUR A 3,5 TONNES – CHEMIN DE LA RIVIERE**

*Le Maire de la Commune d'Amplepuis,
Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu les articles L.2212-2 et suivant du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'ensemble des décrets formant le Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété,
CONSIDERANT l'étude de portance de charge du Pont réalisée par le CEREMA à la demande de la commune de Saint-Victor-Sur-Rhins
CONSIDERANT que la circulation des véhicules de plus de 3,5 Tonnes est de nature à détériorer de façon anormale l'ouvrage d'Art traversant le cours d'eau du Rhins.*

ARRETE :

Article 1 : La circulation des véhicules dont le PTAC est supérieur à 3,5 Tonnes est interdit, Chemin de la Rivière.

Article 2 : La signalisation nécessaire à marquer les prescriptions édictées à l'article sera mise en place par la commune de Saint-Victor-sur-Rhins

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 4 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 5 : Madame la directrice générale des services, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie, Monsieur Le Policier Municipal et tous les agents de la force publique habilités à cet effet sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
- Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
- Le Maire de la commune de Saint-Victor-sur-Rhins (42)

AMPLEPUIS, le 21 Novembre 2025

Le Maire
René PONTET

